

Bachelier en automobile Option : expertise

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B OPTION EXPERTISE : EXPERTISE			
Code	TEAE3B03AUE	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	13 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Julien DEBIESME (julien.debiesme@helha.be) Nicola BLASIOLI (nicola.blasioli@helha.be)		
Coefficient de pondération	130		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise d'une part à apprendre à pratiquer l'expertise automobile tant au niveau de l'évaluation d'un dommage que de la gestion administrative des dossiers et d'autres part à poser les bases des technologies automobiles actuelles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 9 **Expertiser un véhicule et évaluer les éventuels dommages subis par celui-ci**

- 9.2 Estimer la valeur marchande d'un véhicule d'occasion
- 9.3 Estimer le montant des réparations

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant doit être capable de réussir la filière d'agrégation des experts auprès de l'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances (ASSURALIA) et s'intégrer au sein d'une équipe d'experts automobile.

Il devra pouvoir initier un dossier d'expertise judiciaire avec toutes les contraintes administratives afférentes aux règles de la procédure.

L'étudiant devra aussi être capable de maîtriser les concepts des dernières technologies automobiles.

Familiarisation avec les procédures utilisées dans le cadre des missions d'expertise civiles et pénales.

Familiarisation avec les notions de physique appliquée, recherche d'indices.

A l'issue de la formation, l'étudiant pourra étudier le mécanisme d'un accident simple impliquant au moins deux véhicules.

L'étudiant connaîtra la procédure de désignation d'un expert

judiciaire et la marche à suivre pour mener à bien sa mission.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAE3B03AUEA Expertise

150 h / 13 C

Contenu

- Règles de l'expertise en toutes matières
- Règles de l'expertise en matière d'assurance automobile, les conventions d'expertise et RDR, inscriptions "IEA" et "ASSURALIA"
- L'arbitrage
- Les éléments du dommage (TVA – TMC – chômage ...)
- Théorie des techniques d'évaluation en cas de réparation, en cas de perte totale
- Les rapports d'expertise : forme et contenu.
- Imputabilité des dommages et recherche de responsabilité

PARTIE ACCIDENTOLOGIE ET JUDICIAIRE

- Précis de l'expertise judiciaire par LEURQUIN, organigramme de la structure des tribunaux, arbitrage, médiation
- Rappel des notions de physique appliquées à l'automobile, étude de cas impliquant des piétons, des cyclistes, des voitures, des camions, etc..
Recherche de traces et indices sur la chaussée.
- Les rapports d'expertise : forme et contenu

Démarches d'apprentissage

Cours magistral articulé sur des dossiers concrets et le vécu de l'enseignement sur le terrain.

Cours théorique concernant la partie mécatronique.

Etude de cas et recherche par l'étudiant de sujets à étudier

Stage avec le professeur ou un expert confirmé par une descente sur les lieux

Interactivité par des exemples concrets.

Visite d'un tribunal de police, participation à une réunion d'installation, recherche personnelle de cas par les étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Sans objet

Sources et références

Sans objet

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus, traités d'expertise (LEURQUIN, ASSURALIA, U.P.E.X., KLUWER)
- Code judiciaire, code pénal, loi sur l'arbitrage volontaire
- Jurisprudence contemporaine au cours
- Sites "IEA", "UPEX", "ASSURALIA",

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cours d'EXPERTISE : quelque soit la session, l'examen sera écrit et comptera pour 67 % des points

Cours d'ACCIDENTOLOGIE et JUDICIAIRE : quelque soit la session, l'examen sera écrit et comptera pour 33 % des points

Une moyenne géométrique pondérée sera effectuée sur base des résultats obtenus dans les deux branches

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).